

GR - LETTRE FFGym n°2 - Novembre 2017

AMÉNAGEMENT du CODE FIG pour la VIE FÉDÉRALE :

Suite aux compétitions départementales individuelles avec l'application du nouveau code, et suite aux retours et remarques qui nous sont parvenus, (peu de jeunes gymnastes qui réussissent à valider des R à 0,20 avec 2 rotations sous le lancer), nous mettons en place des aménagements au niveau de la note D3 D4 des individuelles.

➤ **Validation d'une R :**

Pour les jeunes gymnastes qui ne sont pas encore capables de faire 2 rotations sous le lancer, nous proposons de valider à 0,10 des R avec un rattraper possible après la 1^{ère} rotation :

Il est impératif que la gymnaste réalise 2 rotations (lancer - tourne-rattrape - tourne), avec les règles du code (pas de répétition de la même rotation dans les différentes R) ; si pas de 2^{ème} rotation = 0. Les critères du lancer pourront être validés en plus, mais pas de valorisation pour changements d'axe et de niveau, ni pour les critères au rattraper.

Cet aménagement sera accordé pour les catégories Fédérales 10-11ans, 12-13 ans et les Nationales 10 -11ans. Pour les Nat 10-11 ans, seules les Nat B bénéficieront de cet aménagement, pour les Nat A 10 -11 ans l'application stricte du code sera appliquée. Pour toutes les autres catégories, TF et Nat, nous appliquerons le code avec des R à 0,20 minimum (avec 2 rotations obligatoires sous ou pendant le lancer).

Pour les Trophées Régionales cet aménagement sera également appliqué pour les 10-11 ans et 12-13 ans, pour les autres catégories d'âge chaque région définira jusqu'à quel âge elle l'accordera.

➤ **Validation d'une DE :**

Toujours pour les jeunes gymnastes la validation d'une DE devra être adaptée à l'âge et à la catégorie. Si la validation d'une DE nécessite la réalisation d'un élément techniquement difficile (avec les critères du code), c'est le niveau de difficulté qui peut varier en fonction que l'on note une gymnaste de 10-11ans, une fédérale ou une Nationale.

Cet aménagement est à mettre en place dès réception de la lettre, c'est à dire dès les compétitions Inter Départementales, et jusqu'en finale.

PRÉCISIONS et AMÉNAGEMENTS pour les ENSEMBLES de la VIE FÉDÉRALE :

➤ **Collaborations**

Pour les ensembles Fédéraux A, B, C, on accepte les collaborations (C, CC) en sous groupe : c'est-à-dire 3 gymnastes d'un côté et deux autres d'un autre côté, ou pour les Fédérales B et C qui sont plus nombreuses, du travail en petits sous-groupes (2-2-2-3...) ; tout cela sera comptabilisé en collaboration.

➤ **Petit rappel du code**

- Les mains moins habiles dans les pas de danse, et tous les GF ne sont pas obligatoires.
- Pour la présence obligatoire des 3 GC on peut présenter des difficultés différentes, il faut juste que le GC soit identique ; les manipulations peuvent aussi être différentes lors de réalisation d'un GC.

Agnès LICHTLÉ et la CNS GR